|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Thème** | **Question** | **Réponse** | **Actions**  Plus les mesures prises sont nombreuses, mieux c'est. Aide à l'entrée en matière : En rouge, ce sont les propositions de mesures recommandées comme variante minimale. En bleu, ce sont d'autres mesures qui peuvent être mises en place à moindres frais. Pour d'autres mesures (non mentionnées ici), il est préférable de collaborer avec des spécialistes du domaine. |
| **Créer des habitats diversifiés** | L'aménagement de l'environnement est-il diversifié et riche en structures ? Y a-t-il au moins 10 éléments structurels/habitats différents ? Plus un habitat est diversifié et comporte de structures, plus les organismes vivants y trouvent un habitat.  Habitats et éléments structurels possibles :   * **Espaces verts exploités différemment :** Prairie maigre entretenue de manière extensive (seulement 1 à 3 coupes par an, première coupe pas avant début juin, fauche de la prairie par tronçons, coupe d'automne, évacuation des déchets de coupe), pelouse fleurie (coupée seulement 4 à 8 fois par an, première coupe pas avant fin avril, des îlots de fleurs sont laissés lors de la coupe), surfaces rudérales (surfaces très maigres : pierreuses, graveleuses, sablonneuses et avec une végétation clairsemée), parterre de fleurs sauvages et de plantes vivaces avec des plantes qui fleurissent la nuit et d'autres qui fleurissent tout l'été (aide pour déterminer les plantes possibles : https://floretia.ch/fr/) * **îlots** d'orties, îlots de plantes vivaces laissées en place pendant l'hiver, îlots de vieilles herbes enchevêtrées * tas de pierres, de sable et de vieux bois**, tas de** brindilles, de feuilles et de compost * **Étang** (attention : ne le recréer qu'après avoir consulté le responsable de la protection des amphibiens, car il y a un risque de pièges à amphibiens ; tenir compte de la protection contre les accidents. Ne pas introduire de poissons), mares * **Haies** richement structurées avec des buissons épineux * **Arbres**, arbres isolés remarquables, arbres protégés, arbres fruitiers haute-tige, rangées d'arbres * **Revêtements** perméables des chemins et des places * **Toitures** et façades végétalisées * **Cavités** dans les bâtiments * Murs de pierres sèches | oui □ non □  Les éléments structurels suivants sont présents :  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ………………  ……………… | Viser au moins ..... (insérer le nombre) d'éléments structurels et/ou d'habitats différents.  Laisser des îlots de fleurs et d'orties lors de la tonte.  Laisser les plantes vivaces (= plantes pluriannuelles) en place pendant l'hiver.  Créer des tas de vieux bois.  Créer un tas de pierres.  Semer un parterre de fleurs sauvages/d'arbustes pour les animaux (abeilles, papillons, chauves-souris et autres animaux). |
| **Préserver et promouvoir la biodiversité** | 1. Les puits, les fontaines ou autres cavités dans lesquels les petits animaux tombent et meurent parce qu'ils ne peuvent pas en sortir sont-ils sécurisés ? http://www.karch.ch/karch/amphibiens\_puits\_lumiere 2. La surface est-elle praticable pour le déplacement des petits animaux ? 3. Les surfaces vitrées sont-elles marquées pour les oiseaux ? <https://vogelglas.vogelwarte.ch/fr/home> 4. Y a-t-il des nichoirs pour les chauves-souris, les oiseaux et les abeilles sauvages et des cachettes pour les reptiles, les amphibiens, les insectes et autres petits animaux ? 5. Les mares sont-elles dépourvues de poissons ? 6. Existe-t-il des éclairages extérieurs évitables qui dérangent les insectes nocturnes et les chauves-souris ? | Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □ | Enlever tous les pièges pour petits animaux, les sécuriser avec des filets, des aides à la sortie ou des mesures de construction.  Les surfaces vitrées problématiques sont rendues reconnaissables pour les oiseaux.  Ouverture de petits passages dans les clôtures.  Installer des nichoirs pour les oiseaux, pour les chauves-souris ou un hôtel pour les abeilles sauvages. |
| **En cas de présence de chauves-souris et d'oiseaux particulièrement dignes de protection** | 1. Y a-t-il des gîtes de semaine pour les chauves-souris (murins, rhinolophes) dans les combles de l'église ou du presbytère ? 2. Y a-t-il des oiseaux nicheurs (martinets, choucas des tours, faucons, hirondelles, chouettes effraies) dans ou près de l'église et du presbytère ? | Oui □ Non □  Oui □ Non □ | Si des chauves-souris y séjournent en semaine : collaboration institutionnelle avec la protection cantonale/locale des chauves-souris. Aucune modification (utilisation, entretien, rénovation, assainissement, transformation, éclairage) sans consultation préalable de la protection des chauves-souris.  Si des martinets, choucas, faucons, hirondelles, chouettes se trouvent dans ou près de l'église et du presbytère : il est nécessaire de collaborer avec la protection locale des oiseaux ou un spécialiste des espèces. Pas de changement (utilisation, entretien, rénovation, assainissement, transformation, éclairage) sans consultation de spécialistes. |
| **Entretien écologique** | 1. Existe-t-il une planification globale des espaces verts ? Quelles sont les surfaces qui font l'objet d'un passage intensif et qui nécessitent une taille régulière, quelles sont celles qui ne font l'objet que de peu de passage et qui peuvent donc être entretenues de manière extensive (avec moins de travail)? 2. Les néophytes envahissantes telles que la verge d'or canadienne et la verge d'or à fleurs tardives, le laurier-cerise, la renouée du Japon ou la vergerette annuelle sont systématiquement éliminées. Liste : voir htthttps://www.infoflora.ch/fr/neophytes/listes-et-fiches.html 3. Seules des plantes indigènes (mélanges de graines, herbes, plantes vivaces, arbustes et arbres) sont-elles plantées ? 4. Des variétés anciennes de fruits et de plantes cultivées (www.prospecierara.ch) sont-elles plantées ? 5. Renonce-t-on aux herbicides sur les chemins et les places ? (remarque : en Suisse, les herbicides sont interdits sur les chemins et les places, informations : https://www.en-toute-conscience.ch/ ) Le désherbage est-il mécanique ? 6. Renonce-t-on aux engrais synthétiques et à la tourbe ? 7. Renonce-t-on aux insecticides, aux fongicides et aux désherbants ? 8. Si l'arrosage est nécessaire : utilise-t-on de l'eau de pluie ? 9. L'utilisation de machines est-elle minimisée ? Les machines et appareils utilisés ont-ils un impact négatif minimal sur l'environnement ? 10. Le gazon est-il remplacé par une prairie fleurie là où c'est possible ? Procédure à suivre : Décoller le gazon avec une éplucheuse (comme on le fait pour faire du gazon en rouleau). Après le décollage: laisser sécher quelques jours, puis simplement arracher l'herbe. Semer à la main (recommandation : créer des prairies de fleurs sauvages riches en espèces avec des semis de l’entreprise UFA, adaptées à la situation). Attention : s'en tenir à la quantité semée, si on sème trop de graines, on favorise les graminées. Effectuer une rotation des cultures, ne pas arroser, ne pas désherber, seulement délimiter la surface ensemencée. Respecter les consignes d'entretien :   <https://www.ufasamen.ch/fr/wildblumenwiesen/wertvolle-tipps>   1. Pour l'entretien des murs en pierre et autres murs anciens, renonce-t-on à utiliser de l'eau à haute pression pour ne pas nuire aux mousses et aux lichens ? 2. Utilise-t-on des matériaux de construction d'origine locale ou régionale, par exemple pour les toitures végétalisées, les murs en pierres sèches ou les amas de pierres irréguliers (cairn)? 3. Existe-t-il des panneaux d'information pour attirer l'attention des visiteurs sur le travail écologique effectué ? 4. Existe-t-il des possibilités de jardinage urbain ? 5. Renonce-t-on au sel de déneigement en hiver ? | Oui □ Non □  Faire une esquisse  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □  Oui □ Non □ | Planification globale des espaces verts avec définition de l'utilisation et détermination de l'intensité de l'entretien. Déterminer les moyens financiers et humains pour l'entretien.  Les néophytes envahissantes sont éliminées .... (insérer le nombre) fois par an.  Aucun herbicide n'est utilisé sur les chemins et les places.  Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.  Faucher les prairies par tronçons.  Utilisation adaptée des machines : faux ou tondeuse à barres au lieu de la débrousailleuse, ratissage ou balayage manuel au lieu du souffleur de feuilles.  Installer un panneau d'information ou mettre à disposition une feuille d'information.  Offrir la possibilité de pratiquer le jardinage urbain.  Installer un tonneau pour récupérer l'eau de pluie.  Renoncer à l'utilisation d'engrais de sythèse et à la tourbe. |

De nombreuses idées et autres liens sur la biodiversité se trouvent sur le site d'œco: <https://oeku.ch/fr/biodiversite/>

Pour une description détaillée des actions que vous pouvez faire, veuillez également commander le livre "Paroisses vertes, Guide écologique à l’attention des Églises " , commande sur le site d’œco : <https://oeku.ch/fr/produkt/paroisses-vertes/>